

27.—Pensions en cours au 31 mars 1920 et leur montant annuel.

Bénéficiaires.	Nombre.	Montant annuel.
		\$ c.
Parents pensionnés—		
Veuves.....	10,066	5,978,864 00
Mères.....	5,028	1,706,018 00
Pères.....	1,562	451,205 50
Grands-parents.....	43	13,580 00
Enfants.....	17,052 ¹	2,384,782 00
Orphelins.....	938	278,760 00
Frères et sœurs.....	176	25,156 00
Frères et sœurs orphelins.....	10	2,784 00
Total.....	17,823	10,841,149 50

MILITAIRES INVALIDÉS.

Rangs et grades.	Pensionnés.	Veuves.	Enfants	Montant des pensions.
				\$ c.
Soldats.....	60,099	26,578	38,317	12,211,831 80
Sergents.....	5,780	3,255	4,800	1,157,330 14
Sergent-majors.....	172	125	199	41,014 75
Adjudants.....	79	65	96	24,089 00
Lieutenants.....	1,853	700	681	422,176 60
Capitaines.....	767	328	432	227,197 00
Majors.....	338	187	306	115,143 00
Lieutenant-colonels.....	104	46	59	39,545 00
Colonels.....	8	3	7	5,205 00
Généraux de brigade.....	3	1	—	2,070 00
	69,203	31,288	44,897	14,245,602 29
		310 allocations spéciales		89,516 12
				14,335,118 41

¹Non compris dans le total.

Collège Militaire Royal.—Le Collège Militaire Royal du Canada a été fondé en 1876. Depuis sa fondation, 1,594 élèves-officiers s'y sont fait inscrire, dont 163 s'y trouvent actuellement et environ 150, quoique ayant subi avec succès les examens d'admission, n'ont pas commencé leurs études ou bien les ont interrompues très rapidement. Enfin quelques-uns étaient morts antérieurement au 4 août 1914. Plus de 900 d'entre eux ont participé à la grande guerre, et 147 ont donné leur vie pour leur pays. Environ 750 décorations britanniques et 75 décorations étrangères ont été décernées aux anciens élèves de ce collège, dont un grand nombre ont atteint un rang élevé. Trois des divisions canadiennes ayant servi en France étaient commandées par d'anciens élèves du collège; un autre commandait aussi l'une des divisions australiennes à Gallipoli. L'établissement du collège, ainsi que cela résulte de la Loi de 1874 (37 Vict. chap. 36) avait pour but "de donner une éducation com-